



Les Communes  
du  
Val d'Anniviers



[www.anniviers.org](http://www.anniviers.org)

## Commission sécurité ③

**Procès-verbal de la séance du 31.01.08 à 19h au bureau communal de Grimentz**

**Présents :** Jean-Pierre Salamin, Grimentz      Christian Loye, St-Jean  
Françoise Viaccoz, Ayer                              Benoît Salamin, St-Luc  
Joël Bonnard, Vissoie                                  Martine Antonier Tschus, Secrétaire

**Excusé :** Jean-Paul Ecklin, Chandolin

### 1. PV de la séance du 7 novembre 2007

Le PV est approuvé sans aucune remarque.

### 2. Stands de tir du Val d'Anniviers

Un courrier a été reçu par les communes, il y a quelques temps déjà. Il invitait les communes à assainir les alentours des ciberles, à les nettoyer de tous résidus qui pourraient porter préjudice aux animaux qui broutent à leurs alentours. Une copie du courrier est envoyée aux membres de la commission pour information.

Le Val d'Anniviers dispose de deux stands de tir :

- un stand intercommunal à cheval entre les communes de Vissoie et St-Luc,
- un stand indépendant, appartenant à la commune d'Ayer et géré par une société présidée par Gaby Vianin.

Au niveau du canton, les sociétés de tir du Val d'Anniviers sont fusionnées sous un même nom et ne paient qu'une seule cotisation. Les entités sont encore séparées actuellement mais pourraient fusionner en une seule société de tir d'Anniviers. Le principe d'organisation des stands de tir est un stand par Commune.

Françoise Viaccoz est chargée d'examiner avec le Conseil communal d'Ayer s'il est envisageable de fermer le stand d'Ayer, de l'assainir et de récupérer le matériel neuf pour le stand intercommunal.

### 3. Affaires de police

- a) **Agent de police :** Six postulations ont été reçues suite à l'annonce parue dont la condition principale était d'être apte à fréquenter l'Académie de police. Trois candidats ne remplissaient pas les critères pour se présenter à l'examen d'entrée (trop âgés ou sans formation de base). Parmi les trois autres, un s'est nettement

distingué aux examens. Les deux autres n'ont pas obtenus les points nécessaires pour entrer à l'école.

- b) **Local** : Benoît Salamin a participé à une séance avec la Police cantonale, le 15 janvier 2008, pour planifier les travaux de rénovation et prévoir l'installation du bureau commun de la police cantonale et municipale à Vissoie. Le local pourrait être occupé dès le mois de mai de cette année.
- c) **Divers** : Le règlement de police, complété par les nouveaux articles relatifs à la police du commerce, sera transmis prochainement aux services concernés de l'Etat pour contrôle.

#### 4. Affaires de protection contre le feu et les éléments naturels

- a) la convention constituant, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le corps de **sapeurs-pompiers de St-Luc/Chandolin** a été signée par les conseils communaux. La décision d'un local du feu sera discutée lors de la réception du nouveau véhicule de première intervention qui devrait intervenir en 2009.
- b) le **CSIB**, pour 2008, aura une direction bicéphale. Cette situation sera reconduite en 2009 jusqu'à ce qu'une solution Anniviers soit arrêtée.
- c) Dès 2009, il y aura 4 **détachements** de sapeurs-pompiers, selon les discussions qui ont eu lieu avec l'OCF : Vissoie/St-Jean – Grimentz – Ayer – St-Luc/Chandolin.
- d) Le **tableau des salaires** versés actuellement aux différents SP doit être remis à jour. A chacun de lui faire part des informations nécessaires.
- e) Concernant la **taxe d'exemption**, il est décidé de simplifier le règlement. Le système de la perception de la taxe à payer en cas **d'absence aux cours** doit être revu et simplifié. Ces deux éléments seront des avenants au règlement communal contre les incendies.
- f) Les **cahiers des charges et les petites annonces** pour les postes de commandant du corps des sapeurs-pompiers et de quartier-maître sont parcourus et des corrections seront apportées.
- g) Un projet de **local du CSIB** sera discuté lors de la prochaine séance de la commission.

Pour le PV : Martine Antonier Tschus